



Retrouvez nos autres fiches pédagogiques De Gaulle, adaptables du primaire à la terminale dans l'espace pro enseignants sur glenat.com et dans l'espace pédagogique de charles-de-gaulle.org

• 2

Question 1:



Questions 2 et 3:

Pour faire le point sur l'armistice du 21-22 juin :

https://www.herodote.net/22_juin_1940-evenement-19400622.php

Les clauses définies par cet armistice sont très sévères à l'égard de la France :

- Des clauses territoriales :

La France est divisée en deux : la France du nord (France directement occupée par les nazis, avec Paris comme capitale) et la France du sud (dite France « libre », avec Vichy comme capitale). Entre ces deux France passe la ligne de démarcation.

- Des clauses militaires :

L'armée française est réduite à 100.000 soldats en métropole et à 120.000 soldats en outre-mer. La flotte doit être désarmée : l'Allemagne s'engage à ne pas l'utiliser.

Toutes les fortifications doivent être livrées à l'Allemagne.

Des clauses économiques et humaines :

La France doit prendre à sa charge les frais d'occupation de son territoire (fournir logement, nourriture aux troupes d'occupation).

Les deux millions de prisonniers français ne sont pas autorisés à rentrer en France tant qu'une paix définitive ne sera pas conclue.

La France doit livrer tous les ressortissants allemands qui se trouvent en France. (C'est-à-dire notamment les Juifs allemands).





Retrouvez nos autres fiches pédagogiques De Gaulle, adaptables du primaire à la terminale dans l'espace pro enseignants sur glenat.com et dans l'espace pédagogique de charles-de-gaulle.org

• 2



Question 4:

Observation fine des vignettes : sentiments de colère, révolte, exaltation. Passage rapide à l'action. Retour sur le tome 1 : travail sur les sources d'inspiration et sur les années de formation de Charles de Gaulle (voir fiches pédagogiques 1 et 2) : attachement aux valeurs familiales de l'honneur, de la patrie, « Une certaine idée de la France ».

Question 5:

Le départ des marins de l'ile de Sein pour l'Angleterre :

Du 24 au 26 juin 1940, 114 îliens, que la mobilisation avait écartés à cause de leur âge ou de leurs charges de famille, partent de Sein. Plus tard, d'autres rejoindront l'Angleterre par divers moyens. Au total, 128 Sénans quitteront l'Ile pour la Grande-Bretagne ; le plus âgé a alors 54 ans et le plus jeune 14. Début juillet, ceux qui ont rejoint l'Angleterre sont regroupés, avec trois cents autres volontaires, à l'Olympia Hall, à Londres, où le général de Gaulle les passe en revue. Serrant la main à chacun, qu'il interroge sur son origine, le chef des Français libres, extrêmement surpris du nombre de Sénans présents dans l'assistance, aurait alors dit : « L'Île de Sein, c'est donc le quart de la France! ».

Article pour aller plus loin:

https://www.ouest-france.fr/bretagne/ile-de-sein-29990/le-depart-des-marins-de-sein-pour-langleterre-6026955